

Le clergé possédait autrefois en Italie de grandes propriétés, territoriales ou autres, dont il retirait naturellement d'importants revenus. Or, il y a dix ou quinze ans, le gouvernement italien, suivant un exemple fameux, confisqua purement et simplement ces biens ecclésiastiques, sur lesquels toutefois il a depuis servi aux propriétaires légitimes un certain intérêt. Chaque propriétaire, — et c'est un point qu'il faut remarquer — reçoit du gouvernement spoliateur un montant proportionnel à la valeur des propriétés qu'on lui a enlevées, ce qui explique la grande différence qui existe entre les revenus perçus par certains évêques, par exemple. L'ensemble forme une somme passablement élevée.

Le plan du gouvernement est de changer complètement le mode de distribution de cet argent. Il voudrait faire fixer d'une façon uniforme l'indemnité régulière qu'il lui faut servir au clergé et payer tant aux archevêques, tant aux évêques, etc. ; il espère ainsi diminuer la somme totale à payer et soulager d'autant les épaules déjà surchargées des sujets de Sa Majesté Umberto. Le système n'aurait rien de très légitime s'il s'appliquait aux salaires de fonctionnaires officiels, mais tel est loin d'être le cas, ainsi que nous le disons plus haut, et le projet, s'il est réalisé, constituera tout simplement un vol nouveau ajouté à un vol ancien. Il figurera avec honneur dans l'histoire de la dynastie qui, par la spoliation des états pontificaux, est responsable de la plus grande iniquité des temps modernes.

Mais, s'ils veulent mener à terme leurs projets néfastes, les ministres italiens peuvent s'attendre à une rude bataille, car les catholiques de la péninsule sont des lutteurs et ont à leur service une organisation de tout premier ordre en même temps que d'une remarquable simplicité. "Le Pape, dit le correspondant romain du *Temps*, journal parisien dont les attaches protestantes sont bien connues, a pris pour base de cette organisation la hiérarchie catholique. Dans chaque paroisse, il a créé un comité, sous la direction *spirituelle* du curé, composé des catholiques les plus ardents et les plus capables de faire de la bonne propagande. Ces comités paroissiaux dépendent des comités diocésains, c'est-à-dire ayant l'évêque pour chef ; les comités diocésains dépendent à leur tour des comités régionaux qui obéissent aux ordres du comité général dont le siège est à Rome."

Cette organisation s'occupe de tout ce qui concerne la politique, mais il y a plus, et les catholiques ont greffé sur leurs comités une série d'œuvres économiques qui ont obtenu le plus grand succès. "La bienfaisance est en somme, dit encore le *Temps*, l'arme adoptée par le parti catholique. Pouvait-il en choisir